



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 9 MARS 2023

CONVOCACTION EN DATE DU 3 MARS 2023

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de votants : 19

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIoux Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, LAKOMY Laurent, DI GIULIO Cécile, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à M. DUHEM Christian

Membres excusés : Mmes SCHUTT Sylvie, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, GRATTEPANCHE Céline

Membres absents : MM. PLAYE Maryse, CLOET Geoffrey, CARPENTIER Romuald

Secrétaire de séance : M. GIL Eugène

Ordre du jour

01/02/2023 – Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes » -
Demande de retrait de la commune

Madame MERCIER annonce qu'elle s'est renseignée auprès de Frédéric DELANNOY, Maire d'Hornaing, et qu'il semblait à ce dernier que, lors de la dernière réunion organisée en mairie d'Hornaing le 10 février, Monsieur le Maire n'aurait pas exprimé le souhait de quitter le Syndicat et semblait satisfait du service offert. Elle ajoute que, selon lui, un contentieux est certes en cours entre le Syndicat des Grangettes et la Commune de Marly, mais que cette dernière n'aurait pas délibéré pour solliciter son retrait.

Monsieur le Maire répond que les propos tenus par Monsieur DELANNOY n'ont pas vocation à intervenir dans les discussions en réunion de Conseil Municipal. Il ajoute tout de même qu'effectivement il est satisfait de l'accueil qui a toujours été réservé aux escaudinois au centre

de vacances, trois séjours scolaires étant d'ailleurs encore programmés en mars et en juin 2023, la question n'étant pas là.

Quant à exprimer le souhait de la Commune, il appartient à la municipalité d'y réfléchir et au Conseil Municipal de ce soir de se positionner.

Madame MERCIER ajoute son groupe est satisfait de ce service, qu'il permet aux enfants de découvrir les classes de neige, les classes vertes dans un cadre accueillant, au prix de 550 €/semaine, et que pour ces raisons, le groupe votera contre la demande de retrait du Syndicat. Elle ajoute s'interroger sur le fait que plusieurs communes sollicitent aujourd'hui leur sortie. Monsieur le Maire reprend les termes de la délibération et appuie sur le fait que les difficultés financières du Syndicat l'ont amené à solliciter une modification statutaire et une révision du mode de calcul des participations communales. Il ajoute que certes ces difficultés financières sont en parties liées au fait que la Commune de Marly ne paye plus ses participations depuis quelques années alors qu'elle a continué à envoyer des enfants en séjour au Grangettes, mais que le modèle économique ne satisfait plus. Il souligne le fait que cette décision de demande de retrait pèse au groupe majoritaire mais qu'elle est une décision responsable.

Monsieur le Maire conclut en rappelant qu'une autre solution de séjours sera recherchée, non pas dans le privé, et que l'éducation populaire auquel il tient ne passe pas exclusivement par des séjours aux Grangettes.

Il précise enfin que les délégués titulaires et suppléants (Christelle GUIOT, Michel SION, Mélanie GALAND et Laurent LAKOMY) ne prendront pas part au vote.

DÉLIBÉRATION N° 01/02/2023

OBJET : Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes » - Demande de retrait de la Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que par délibération en date du 23 novembre 1978, la Commune a adhéré au Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes » composé à ce jour, outre de la Commune d'Escaudain, de celles de Dechy, Denain, Haspres, Hornaing, Marly, Pecquencourt, Petite-Forêt, Rieulay et Raismes ;

Considérant que le Syndicat connaît des difficultés financières pour assurer son fonctionnement, difficultés l'ayant amené à devoir entamer une procédure de modification statutaire en septembre 2022, visant à modifier le mode de calcul des participations financières des Communes membres ;

Considérant qu'à ce jour, cette modification statutaire n'a pas encore été actée par arrêté préfectoral, mais semble imminente ;

Considérant par ailleurs, que les Communes de Denain, Haspres, Marly et Raismes et Petite Forêt ont fait savoir qu'elles souhaitaient solliciter leur retrait du Syndicat ;

Considérant que si la modification statutaire est actée, et si les demandes de retrait desdites Communes aboutissent, la participation annuelle de la commune augmentera de manière significative ; d'autant que les charges de fonctionnement du Syndicat tendent de plus, comme pour toute collectivité, à augmenter ;

Considérant en outre que la Commune avait, par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2005, sollicité son retrait du Syndicat, considérant déjà à l'époque, que l'intérêt de la Commune à participer à l'objet syndical était compromis de manière essentielle ;

Considérant enfin, qu'il existe au sein du Syndicat, des dissensions telles qu'elles entravent le bon fonctionnement de l'institution ;

Vu l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de solliciter le retrait de la Commune du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes » dans les meilleurs délais.

PRÉCISE qu'une autre solution sera recherchée. La volonté de la Commune étant d'essayer de continuer à permettre aux enfants escaudinois de découvrir une expérience de séjour enrichissante, source d'épanouissement et de développement de l'autonomie.

AJOUTE que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat, au Président du Syndicat Intercommunal ainsi qu'à l'ensemble des Communes membres.

Délibération adoptée à la majorité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, PUPILLI Pascal, DI GIULIO Cécile

Ont voté contre : PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à M. DUHEM Christian)

N'ont pas pris part au vote : MM. SION Michel, GUIOT Christelle LAKOMY Laurent, GALAND Mélanie (membres du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes »)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le Maire,



Bruno SALIGOT.

Le secrétaire de séance,



Eugène GIL.

